



Numéro 25 le 17 octobre 2023

Part Variable et Cœur Métier ... Les élus du SU UNSA ont été entendus

Faisant suite aux remontées du réseau, les élus du Syndicat Unifié UNSA se sont exprimés à plusieurs reprises en CSE pour demander à la Direction de revoir le critère « cœur de métier », jugé trop discriminant dans le contexte économique actuel.

Lors d'un échange en CSE de juin dernier, la Présidente nous a rassurés sur sa volonté de récompenser au plus juste les performances commerciales et a réaffirmé que les situations jugées en décalage au niveau des moyens seraient étudiées et que les salariés ne seraient pas pénalisés. Ci-dessous l'expression des élus du Syndicat Unifié UNSA sur le sujet (extrait du PV du CSE de juin 2023 que vous pourrez trouver sur le site des ASC).

« ... Comme vous l'avez signalé, nous traversons un contexte économique compliqué, avec une hausse importante des taux qui affecte notre PNB et par là même nos résultats.

On le sait, ces impacts auront des incidences certaines sur notre intéressement, cette part variable de notre rémunération qui aujourd'hui plus qu'hier est devenue un élément majeur du pouvoir d'achat des salariés. Ce point est un facteur d'inquiétude pour les salariés dans un contexte inflationniste qui perdure. À cela s'ajoute un dispositif de Part Variable instable et pénalisant lié au critère de taux d'atteinte de 50 % des critères « cœur de métier », critères devenus difficilement atteignables au vu de la crise du secteur immobilier que nous traversons, car vous le savez, le crédit immobilier reste aujourd'hui un élément essentiel de conquête et d'équipement de nos clients ... »

Réponse de Madame Fabresse :

« ... Concernant la rémunération variable individuelle, nous avons pris des décisions (corrections, enveloppes spécifiques, etc.) et je n'hésiterai pas à reprendre les mêmes décisions si nécessaire. L'objectif est de payer la rémunération variable individuelle et collective. Si vous constatez des aberrations, vous les signalerez, les salariés en parleront et nous agirons pour qu'ils ne soient pas pénalisés. Le sujet préoccupe tout le monde. J'espère que les décisions de début d'année apportent des éléments de réassurance sur mon état d'esprit. »

Au vu des résultats de PV observés à fin Août, les élus du Syndicat Unifié UNSA sont à nouveau intervenus au CSE du 28 Septembre (extrait du PV du CSE de septembre):

Franck Delagrande, élu du Syndicat Unifié UNSA au CSE:

« Nous avons été sollicités sur le fait qu'un nouveau facteur de RPS émerge en lien avec la part variable. Dans certaines équipes tout se passe bien, mais d'autres équipes sont plus petites et connaissent un renouvellement de leurs membres. Or les objectifs sont maintenus et les équipes font face à une sorte de détresse. Les critères de cœur de métier dont nous comprenons la logique sont ressentis comme un risque par les managers. Dans le contexte économique actuel, la part variable est devenue absolument indispensable. Je demande officiellement que, sans remettre la cause de l'esprit de la part variable, que les objectifs soient révisés quand les moyens ne sont pas au rendez-vous. »





Réponse de Monsieur D'Harcourt président de séance :

« Lors du CSE de juin, Christine Fabresse a rappelé que l'Entreprise a intérêt à verser la part variable au montant maximum. Nous avons démontré début 2023 que nous savions nous ajuster au contexte, en attribuant un point de part variable supplémentaire. Elle a assuré que les situations seraient examinées. Plusieurs agences sont aujourd'hui non éligibles à cause de la non-atteinte de la partie cœur de métier. Le sujet est suivi en CDG. Notre objectif est d'éviter tout décrochage. »

Nous nous félicitons que la Direction ait entendu les élus du Syndicat Unifié UNSA et sommes rassurés sur le fait que les situations « en décrochage » au niveau des moyens alloués seront analysées pour une juste rétribution de la PV en cohérence avec les performances réalisées.

Nous restons vigilants quant aux solutions qui seront proposées par la Direction et leurs effets...

Les élus du Syndicat Unifié UNSA restent à votre écoute et en soutien de tous les salariés en métropole et dans les DOM sur le sujet.



Le bureau Syndical Agir pour Construire...Ensemble!











Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM:												
AFFECTATION:	ES: REGION											
CLASSIFICATION:	EMPLOI:											
SOCIETAIRE: OUI NON	ETAIRE: OUI NON (Barrez la mention inutile)											
DATE DE NAISSANCE :/	/ E-MAIL PERSO:											
MOBILE PERSO :	MOBILE PRO:											
ADRESSE :												
VILLE :	C.P. :											
Date	Signature											

Tarif des Cotisations annuelles 2023

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL	Paiement par prélèvement : (joindre un RIB + exemplaire SEF ci-joint rempli)						
A	95 €	32,30€	9,50€	r ,						
В	100 €	34,00€	10.00€	Cocher la case de votre choix :						
С	108 €	36,72€	10,80€							
D	115 €	39,10€	11,50€	Mensuel (10 Prélèvements sur						
E	124 €	42,16€	12,40€	la base d'une année pleine)						
F	132 €	44,88€	13,20€	-						
G	150 €	51,00€	15,00€	Annuel 🔲 (fin mai)						
Н	170€	57,80€	17,00€	, ,						
I	188 €	63,92€	18,80€							
J	210€	71,40€	21,00€							
K	220 €	74,80€	22,00€							
RETRAITES	50% derniè	re cotisation		-						

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

	MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA																
Référence unique du mandat																CANAL HERMONE CEPAC	
En signant ce formulaire de ma votre banque à débiter votre comp										s instru	ıctions	à votre	banque	pour	débit	er votre compte, et (l	В)
Vous bénéficiez du droit d'être					,				,	conver	ntion qu	ue vous	avez pa	issée a	vec	elle. Une demande d	de
remboursement doit être présenté																	
Veuillez compléter les champs marqués *																	
Votre Nom	*																.1
	Nom / Pré	noms du	débiteur														
Votre adresse	*																.2
	Numéro e	t nom de	la rue														
*			*														3
. 1	Code Pos											_					
	*																
	Pays																
Les coordonnées *	<u> </u>	6	1 1 3	1	5	0 0	Λ	01	0 4	П				П	П	\Box	5
	Numéro d									ational	Bank A	ccount N	lumber)	ш	Ш		
do volto compto	Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number) C E P A F R P P 1 3 1																
	Code inter						ıe - BIC	(Bank	Identifie	r Code)							
Nom du créancier								•		,							7
	Nom du c																
ICS		TT															
100																	
	Identifiant		_													0	8
	Numéro e															9	
*	1 3 0		_	:													40
	шш		IVICII	seille													.10
	*Erance		Ville														11
	Pays																. ' '
Type de Paiement	* Paieme	nt mensi					Paier	ment a	nnuel [٦							12
Signé à	*					0	T dici		l l	Ī [2		2 2					13
						2	Date			کا ل	- [0]	2 3					13
Signature(s)	Lieu *Veuillez	signer ic	i				Date										
3 3 3 3 3 4 (2)		- 3															
Note : Vos droits concernant le prés	sent manda	t sont ex	pliqués d	ans un	docui	ment qu	ie vous	pouve	z obteni	r auprès	de vot	re banqı	ue				
01																	
Observations :																	